



Quel sanction pour excée de vitesse, stupefiant

Par **Visiteur**, le **06/12/2008 à 18:10**

Bonjour
En début semaine, mardi soir, je me suis fait arrêter pour excès vitesse sur un rond point, l'agent à vérifier mes papiers sans venir à me mettre une amende pour l'infraction, il m'ont demander si je posséder des produits illisible, à l'intérieur de mon véhicule, répondant que non !
Cependant quand l'officier à commencer à me fouiller mes vêtements, j'ai préféré sortir de ma poche intérieur les 3 grammes de cannabis ainsi qu'une fiole de poppers que je détenais.
Les agents mon demandé ou je m'étais procurer ces produits et de leur signalé l'utilisation. Il m'ont demander de les suivre dans leur véhicule afin de leur montrer l'endroit ou je me les suis procurer.
Durant le trajet il m'ont signalé j'allais rien en courir du moment ou je traiterais avec eux !
Ils m'ont proposer de faire l'indic pour procéder à des arrestations de revendeur de cannabis.
Si j'accepte, il me laisserais repartir sans aucune poursuite, sans avoir le moindre dépistage de stupéfiant, ni de quelconque amendes.
Cependant, ils me donnais une semaine pour réfléchir de leurs proposition, j'ai dû lui laisser mon numéros de portable pour que celui ci me rappel en fin de semaine.
Celui ci ma bien rappeler, je me suis permis de lui signalé, je ne souhaiter en aucun cas traiter avec lui pour ces futurs arrestations !
Il m'a signalé qu'il mettrai en place une procédure contre moi pour m'avoir arrêter pour excès vitesse avec détention de stupéfiant telle que 3 grammes de cannabis et une fiole de poppers je rappel sans me mettre la moindre amendes le jour même !
J'aurais voulu savoir la procédure qui peut être mis en place et quel en seront les sanctions ?
merci de votre compréhension
Cordialement

Par **Tisuisse**, le **06/12/2008 à 18:47**

Bonjour, rnrnEn fait, à moins d'avoir subi une prise de sang, ce qui n'est pas précisé sur votre message, vous allez être poursuivi pour "trafic de stup." et c'est bien plus grave que pour une simple conduite sous l'emprise de stup. Là, les peines sont beaucoup plus lourdes (prison assurée pour un certain temps, à commencer par de la préventive possible). A vous de voir si vous voulez être le seul à écoper dans cette affaire.rnrnPour votre excès de vitesse, n'ayant quasiment aucune infos, je vous renvoie au post-it "excès de vitesse" en en-tête de ce forum. Vous saurez tout.